

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Ferguson,	McMullen,	Scott,
Cartwright	Frost,	Miller,	Sullivan,
(Sir Richard),	Jaffray,	Montplaisir,	Tessier,
Cloran,	Landry,	Owens,	Thibaudeau
Comeau,	Lougheed,	Perley,	(de la Vallière),
Cox,	Macdonald	Poirier,	Thompson,
De Veber,	(Victoria),	Power,	Watson,
Domville,	Mackay (Alma),	Ross (Middlesex),	Wood.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGÉ, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*.

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company*.

Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.

Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente.

Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires.

Loi à l'effet de régler l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz.